

Le Directeur

Paris, le 12 juin 2019

1433

Mesdames et Messieurs les  
administrateurs de l'AEFE

Mesdames, Messieurs,

Depuis le mois de juin 2018, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le conseil d'administration du lycée français international Victor Segalen de Hong-Kong ont mené de nombreux échanges afin de s'accorder sur la signature d'une nouvelle convention.

Très attachée au conventionnement du lycée français international de Hong-Kong, l'AEFE a répondu aux nombreuses interrogations de son conseil d'administration lors de ces mois de négociation, en veillant à entretenir un dialogue constant de qualité et avec l'objectif d'aboutir à un accord qui préserve la relation conventionnelle entre l'établissement et l'opérateur.

Cette négociation a abouti à la proposition par l'AEFE à la fin du mois de mars 2019 d'une nouvelle convention intégrant de manière équilibrée les principales demandes du conseil d'administration, le cadre réglementaire de l'opérateur public et les contraintes juridiques locales.

Cependant, dans le même temps, l'association gestionnaire a travaillé avec un cabinet privé à préparer un déconventionnement qu'une majorité de ses membres souhaitait. L'association gestionnaire s'est donc prononcée pour le déconventionnement mais s'en est remis à la décision des parents d'élèves dans le cadre d'une consultation électronique. En amont de cette consultation, j'ai informé l'ensemble des parents du contenu de la convention négociée et du souhait de l'Agence de poursuivre un engagement fort aux côtés de l'établissement. L'association a milité pour sa part activement en faveur du déconventionnement.

Cette consultation, réalisée le 16 mai 2019, et à laquelle ont participé les parents de la section française et de la section internationale, a abouti à l'expression d'une majorité en faveur d'une évolution vers un partenariat. Ces résultats ont ensuite été confirmés lors d'un vote en assemblée générale le 23 mai 2019.

Le Président de l'association gestionnaire a notifié sa demande de déconventionnement par courrier en date du 28 mai 2019. J'ai pris acte de cette décision de dénoncer la convention qui lie l'établissement à l'opérateur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et d'évoluer vers une nouvelle relation qui devra être formalisée par la signature d'un accord de partenariat à cette même date.

Durant cette période de transition, l'Agence veillera à assurer le bon fonctionnement du lycée français international Victor Segalen de Hong-Kong et à restaurer un climat apaisé dans l'intérêt des élèves, des parents et des personnels. En lien avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, l'Agence apportera une attention particulière à l'accompagnement des personnels détachés par l'AEFE (7 expatriés et 41 résidents) dont les contrats s'achèveront au 1<sup>er</sup> septembre 2020. J'ai eu un échange avec eux en visioconférence le 3 juin 2019 pour leur assurer de notre soutien. J'envisage de me rendre à Hong-Kong à l'automne prochain pour négocier le nouvel accord de partenariat et rencontrer l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Olivier BROCHET